



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la communauté de communes de Serre-Ponçon



ENTRE

La communauté de Communes de Serre-Ponçon

Représenté par Madame Chantal EYMOUD sa Présidente, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10 décembre 2021,
Ci-après désigné par « la Communauté de communes »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Martine CLAVEL, Préfète des Hautes-Alpes et Mme Violaine DEMARET,
Préfète des Alpes de Haute Provence,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRÉSENCE DE :

Le Conseil départemental représenté par son Président, Jean-Marie BERNARD

La Banque des territoires représentée par son Directeur régional PACA, Alexis ROUQUE

L'Agence de l'eau, représentée par sa Directrice de la délégation PACA, Annick MIEVRE

L'ADEME, représentée par sa Directrice régionale adjointe, Cécile CHERY

La Chambre de commerce et d'industrie, représentée par son Président, Frédéric CAVALLINO

La Chambre des métiers et de l'artisanat de la région PACA, représentée par son Président, Yannick MAZETTE

La Chambre d'Agriculture, représentée par son Président, Eric LIONS

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 introduit en ce sens les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont signés pour la durée du mandat électoral en cours et ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbains et ruraux, montagnards et littoraux, métropolitains et ultra-marins).

Les CRTE s'inscrivent

Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE est issu d'une concertation locale à laquelle ont participé l'ensemble des forces vives du territoire que sont les élus, les acteurs économiques, les associations et les habitants.

Le CRTE de la communauté de communes de Serre-Ponçon définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de territoire résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, annexé à ce contrat, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions impliquant divers acteurs, et ayant un impact direct sur les grands enjeux définis dans le projet de territoire et dans les politiques nationales.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents signataires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Sur la base du projet de territoire réalisé en amont avec l'aide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court, moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée calquée sur celle du mandat local en cours. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs adaptés à définir collectivement.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la communauté de communes de Serre-Ponçon a souhaité s'engager dans un CRTE, et a signé en ce sens un protocole d'engagement avec Mme la Préfète des Hautes-Alpes le 27 mai 2021.

Territoire rural de montagne du nord-est de la région SUD PACA, la communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) se situe dans le département des Hautes-Alpes. Elle regroupe 17 communes avec Embrun pour ville principale. Ce territoire de 608,82 km² est marqué par un relief conséquent et s'articule autour d'un des plus grands lacs artificiels d'Europe, le lac de Serre-Ponçon.

La CCSP est née de la fusion 1er janvier 2017 des communautés de communes de l'Embrunais et du Savinois Serre-Ponçon avec les communes de Chorges et Pontis et compte 16 274 habitants en 2017. Avec 80% de la surface réservée à la forêt et aux milieux semi-naturels, le territoire est très peu dense en population. Il connaît cependant une forte croissance démographique due notamment au solde migratoire positif (+1,01% / an entre 2012 et 2017).

Le territoire de Serre-Ponçon est doté d'une forte richesse naturelle et offre ainsi un cadre de vie exceptionnel aussi bien pour les habitants que pour les touristes et résidents saisonniers. Les atouts naturels sont aujourd'hui encore peu « envahis » par les activités humaines, mais leur préservation est un point de vigilance majeur dans le contexte de forte croissance démographique.

Lieu reconnu comme destination touristique, le territoire accueille un grand nombre de visiteurs et résidents saisonniers en périodes de vacances, ce qui est parfois une source de conflits d'usage des espaces et des équipements avec les habitants permanents. Un équilibre est à trouver entre les différentes attentes et pratiques de ces populations pour envisager une cohabitation harmonieuse. En particulier, une attention est à porter sur les jeunes du territoire pour les aider à mieux accéder aux équipements et à des emplois locaux pérennes.

La forte dépendance à l'économie touristique est également une fragilité pour le territoire, et une réflexion est en cours en faveur de la diversification économique en innovant, en renforçant et en valorisant davantage les activités et les patrimoines existants.

Enfin, le désenclavement du territoire est une priorité pour permettre aux habitants d'accéder plus facilement aux équipements et aux services du territoire. Le développement du covoiturage, des transports en commun et de la mobilité douce est à explorer.

Article 2 – Ambition du territoire : un juste équilibre entre préservation des ressources, qualité de vie des habitants et ambition de développement

L'ambition du projet de territoire se construit autour des trois éléments suivants :

1 : Devenir un territoire exemplaire en matière de transition écologique

Le territoire est doté de ressources naturelles abondantes et diversifiées (énergie, eau, biodiversité, bois, etc.) qui sont pour l'instant, peu impactées par les activités touristiques et économiques. Ces ressources sont cependant vulnérables et il est nécessaire de doter le territoire d'une politique ambitieuse de protection des écosystèmes notamment dans un contexte de croissance démographique et de changement climatique.

Cette ambition se traduit d'une part par la réduction des consommations énergétiques et d'émissions de GES principalement due aux secteurs du transport et du résidentiel. Le développement de modes de mobilité douce, d'alternatives à l'autosolisme est une priorité sur un territoire aujourd'hui encore fortement dépendant de l'usage des voitures. Le territoire s'engage également pour favoriser la sobriété énergétique, y compris via la rénovation des bâtiments. D'autre part, la protection de milieux et espaces naturels est une préoccupation majeure, d'autant plus que le territoire fait face à des risques naturels importants. Le territoire ne dispose pas aujourd'hui de documents d'urbanisme. Une politique de gestion des ressources doit être mise en place à une échelle adaptée aux enjeux. Enfin, la transition écologique dépend fortement de l'acceptabilité sociale. La sensibilisation aux enjeux environnementaux est à renforcer pour favoriser les changements culturels et comportementaux aussi bien auprès des résidents permanents que des visiteurs.

2 : Diversifier et innover dans les activités économiques en valorisant mieux les potentiels du territoire

L'économie du territoire s'appuie principalement sur le tourisme et diverses activités connexes. La richesse en ressources naturelles, un climat favorable (nommé par Météo France « méditerranéen de montagne »), l'air reconnu de qualité et peu pollué ainsi que de nombreuses activités sportives et culturelles proposées ont permis à la CCSP d'acquérir un positionnement solide en tant que destination touristique en France.

Cependant, cette dépendance au tourisme constitue également une vulnérabilité : la saisonnalité touristique influençant la majorité des activités économiques du territoire ; des emplois précaires ; la raréfaction des ressources naturelles liée aux changements climatiques (notamment la neige, l'eau, le bois...) ; les impacts environnementaux des activités, etc. Face à ces enjeux, le territoire s'engage d'une part dans la diversification des activités économiques en valorisant le capital naturel et social existant (mais peu exploité aujourd'hui) autour des filières bois, agriculture, énergies renouvelables, nouvelles technologies, etc.

D'autre part, le territoire s'engage à soutenir les activités touristiques pour améliorer l'offre (montée en gamme des hébergements, reconversion des friches...) en développant des activités toutes saisons, afin de mieux prendre en compte leurs impacts environnementaux et sociaux.

3 : Offrir un meilleur cadre de vie aux habitants en renforçant les services publics de proximité et la cohésion sociale du territoire

Le territoire a connu une évolution démographique particulièrement dynamique avec un taux de croissance de 8% entre 2008 et 2018. Sa structure démographique est néanmoins de plus en plus vieillissante (+30% des personnes âgées de plus de 60 ans entre 2008 et 2018) et implique des évolutions des besoins en services de proximité. Le diagnostic souligne plus particulièrement la disparité territoriale de l'offre et de l'accessibilité géographique qui peut pénaliser les personnes non véhiculées d'accéder aux services nécessaires et aux équipements structurants. Le territoire a engagé des projets tels que la MSP, et le tissu associatif local se mobilise mais il manque encore une visibilité / lisibilité de ces actions.

L'enjeu est également d'anticiper l'arrivée de nouvelles populations, et plus particulièrement les familles et jeunes sur le territoire en leur offrant des services adaptés. L'accès au logement est une préoccupation majeure pour le territoire qui implique une meilleure maîtrise foncière et immobilière (prix et disponibilité). Une attention particulière doit également être portée sur les jeunes non insérés (ni scolarisés, ni en emploi) dont le nombre augmente.

Enfin, le territoire est cohabité par les populations dont « l'usage » du territoire est très différent : résidents permanents, nouveaux arrivants dont le pouvoir d'achat est globalement élevé, résidents secondaires et saisonniers et touristes. Il s'agit pour le territoire de trouver un terrain d'entente pour concilier leurs différentes attentes tout en favorisant l'émergence d'une culture commune à l'échelle du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques sur chacun des trois piliers identifiés :

Pilier 1 : Transition écologique

Orientation 1 : Limiter l'émission des pollutions et la consommation de ressources en adaptant les services et en aménageant le territoire

Construire une mobilité moins dépendante de la voiture individuelle

Systématiser la sobriété énergétique

Maîtriser la production locale d'énergies renouvelables

Innover et être ambitieux sur la réduction des déchets

Valoriser les filières agroécologiques de proximité

Orientation 2 : Développer une politique de prévention des risques naturels et préserver les ressources naturelles et dans un contexte de changement climatique

Réduire, autant que possible les conséquences prévisibles et les dommages potentiels liés aux risques naturels en montagne

Optimiser l'artificialisation des sols dans un contexte de croissance démographique

Préserver la biodiversité et la ressource en eau

Orientation 3 : Accompagner la population aux changements écologiques

Sensibiliser tous les usagers avec une approche différenciée par cible, de manière pérenne et en partenariat avec les acteurs du territoire

Systématiser les processus de concertation des usagers qui permettent une appropriation des enjeux écologiques par les habitants

Pilier 2 : Relance économique

Orientation 4 : Diversifier l'économie locale en renforçant les filières existantes ou émergentes pour sortir de la dépendance au tourisme

Renforcer les filières foret-bois, agriculture/circuit court, artisanat d'art et numérique sur le territoire

Articuler agriculture et entretien des paysages

Connecter le tourisme et les métiers locaux

Favoriser l'installation et la création d'entreprises par une politique foncière anticipatrice

Orientation 5 : Innover dans le tourisme pour mieux prendre en compte ses impacts environnementaux, sociaux et économiques

Développer les « ailes de saison »

Conforter les sports de montagne et les activités de pleine nature et diversifier l'offre pour un tourisme 4 saisons

Continuer un aménagement concerté autour du lac de Serre-Ponçon

Valoriser la destination grâce à son patrimoine et à la culture

Pilier 3 : Cohésion sociale

Orientation 6 : Renforcer l'accompagnement des personnes âgées et isolées

Travailler à une offre médicale spécialisée

Favoriser l'aide à domicile en valorisant le métier et en offrant des solutions de garde d'enfants

Offrir des services de proximité adaptés

Adapter des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et porteuses de handicap

Orientation 7 : Soutenir et faciliter l'installation durable des familles et des actifs sur le territoire

Développer une politique favorisant l'accès au logement permanent

Valoriser le patrimoine local (culture, nature, équipements, identité,...) au service des résidents permanents

Orientation 8 : Rendre le territoire attractif pour les jeunes

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Créer des espaces physiques et numériques de convivialité pour les jeunes

Renforcer l'éducation à la transition écologique en direction des jeunes

Développer des espaces d'échange intergénérationnels

Orientations transversales

Orientation 9 : Désenclaver le territoire au service des entreprises et des habitants par une meilleure connectivité numérique et des transports

Lutter contre la fracture numérique (couverture réseaux et usage numérique)

Développer les moyens de transports écologiquement responsables et accessibles à tous les habitants

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause.

Plan intégré territorial (PITER) « Terres Monviso » : Les Plans Intégrés Territoriaux (PITER) sont de nouveaux modes de projet prévus par le programme ALCOTRA pour la période 2017-2021. Ils ont pour objectif le développement économique social et environnemental d'un territoire transfrontalier à travers la mise en œuvre d'une stratégie commune et sont composés d'un ensemble de projets simples qui interagissent, organisés autour de plusieurs thématiques. Le PITER « Terres Monviso » concerne la zone transfrontalière qui s'étend au sud du Mont Viso, avec les communautés de communes de Serre-Ponçon, Guillestrois-Queyras et Ubaye Serre-Ponçon pour le versant français, et les vallées Po, Varaita, Maira, Grana et Stura pour le versant italien.

Petites Villes de Demain : Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Les communes de Chorges et d'Embrun, communes membres de la CCSP, ont été labellisées au titre du programme « Petites villes de demain » le 16 novembre 2020

France Services : La convention France Service signée entre l'Etat et la CCSP permet la mise en place d'une animation à l'échelle du territoire et le développement de trois pôles physiques ou maisons sociales, à Embrun, Chorges et Savines-le-Lac. Un conseiller numérique vient d'être recruté, il a pour rôle de sensibiliser les usagers, de favoriser l'inclusion numérique, d'aider à la prise en main et l'accompagner à la maîtrise des services numériques. Il sera amené à se déplacer dans les communes de la CCSP pour aller à la rencontre des publics (Espaces France Services, dans les équipements du réseau des médiathèques et dans les mairies des communes (dans le cadre de l'accompagnement des seniors et des usagers notamment pour les démarches liées à l'urbanisme).

Contrat Rural d'Equilibre Territorial (CRET) : Le Pays SUD dont fait partie la CCSP a signé un CRET avec la Région SUD le 16 juin 2020. Ce contrat est la déclinaison opérationnelle des axes du plan climat "une cop d'avance". Le CRET du Pays Sud est construit autour de trois enjeux :

Structurer le territoire pour un accueil de qualité et une attractivité choisie

Dynamiser l'économie locale

Atteindre l'autosuffisance énergétique

Contrat d'Objectif Territorial : La Communauté de Communes Serre-Ponçon a signé en décembre 2020 un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME. Dans ce cadre, la CCSP s'engage dans une **démarche Cit'ergie** et économie circulaire. Le contrat a une durée de 4 ans.

Liaisons Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) : La CCSP est membre du groupe d'action locale du Pays SUD « Une terre vivante, d'accueil et d'équilibre ».

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi (TZDZG) : Signé en 2015, ce projet s'est inscrit dans la continuité du Plan Local de Prévention. Les trois années de TZDZG ont été marquées par la réalisation de plusieurs actions d'ampleur et vectrices d'image pour le territoire, comme les caractérisations des ordures ménagères, le compostage en pied d'immeuble, individuel et professionnel, la concrétisation du projet 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire.

Territoire à Energie Positive (TEPOS) : Stratégie engagée par le Pays S.U.D depuis 2014, TEPOS vise à promouvoir un développement local associant les enjeux climatiques et énergétiques avec en particulier la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. En 2015 le Pays S.U.D a signé une convention **Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** avec l'Etat afin de financer une partie des projets prévus dans le cadre de la démarche TEPOS.

STePRIM (Stratégie Territoriale de Prévention des Risques en Montagne) : La stratégie STePRIM est donc une opportunité pour la collectivité de définir sa stratégie et entreprendre les travaux prioritaires. La candidature à l'appel à projets de la CCSP est labellisée par le ministère depuis janvier 2021

Charte forestière : Issues de la loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001, les chartes forestières de territoire participent au soutien et au développement de la filière forêt-bois. Consciente de l'intérêt pour le territoire de s'engager dans cette démarche, la CCSP élabore actuellement sa première charte forestière.

Natura 2000 : Depuis avril 2017, la CCSP a pris la compétence Natura 2000 et dans ce cadre, grâce à des aides de l'Europe et de l'État, une chargée de mission mène à bien l'animation de 3 sites, dont 2 sur le territoire de la CCSP (Piolit - Pic de Chabrières, Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse).

Biodiv'actes : Une démarche participative accompagnée par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité et de la DREAL, avec la participation d'une expertise en médiation environnementale de la part de Génope.

GEMAPI : La CCSP a pris la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018. Il s'agit de mener à bien des projets destinés à protéger les personnes et à réduire la vulnérabilité des bâtiments (habitations, entreprises, équipements publics...) aux inondations mais aussi des actions de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques. En zone de montagne où l'espace est souvent contraint, ces projets ont un lien étroit avec l'aménagement du territoire.

Le parcours « SUD Smart Territoires » : Lancé par la Région Sud, ce parcours vise à accélérer l'émergence et la mise en œuvre de projets territoriaux innovants tout en facilitant la mutualisation d'informations.

Territoire d'industrie : La CCSP forme, avec la communauté de communes du Briançonnais, le « Territoire d'Industrie de la Haute-Vallée de la Durance » labellisé depuis 2019 et engagé dans une contractualisation avec la Région SUD et l'Etat.

Programme Espace Valléen : La candidature de la CCSP à l'appel à candidature pour la sélection des espaces valléens a été approuvée en octobre 2021. La stratégie du territoire est d'optimiser son potentiel pour mettre en exergue le patrimoine naturel et culturel exceptionnel du territoire, inciter les flux de clientèle sur le territoire, être plus visible et mieux organisé, créer du lien avec l'extérieur, revaloriser et mettre en adéquation les équipements avec la demande de la clientèle.

La forêt fait école dans les territoires : Ce projet porté par les communes forestières (COFOR) a pour objectif d'impliquer les jeunes sur le long terme dans la gestion forestière afin de les sensibiliser aux différents apports et usages de la forêt et du bois. La CCSP fait partie des 6 territoire pilotes de la Région SUD pour mettre en œuvre ce programme.

Labels Cit'ergie et Economie Circulaire : dans le cadre du contrat d'objectif territorial

4.2. Actions validées

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches mesures disponibles en annexe 3.

Les actions sont dites « validées » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer dans un délai raisonnable.

Les actions inscrites dans le CRTE permettent de réaliser à terme le projet de territoire. Elles devront avoir, dans la mesure du possible, un impact positif sur l'environnement afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie nationale bas-carbone et biodiversité notamment). Les projets inscrits portent également une plus-value sociale, économique, culturelle et/ou environnementale forte pour les habitants, les entreprises et les associations du territoire.

Les fiches actions précisent :

La maîtrise d'ouvrage et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre ;

La description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus ;

L'animation et les partenaires prévus ;

Les acteurs mobilisés et leur rôle ;

Les moyens mobilisés (humains, matériels, financiers, techniques) ;

Les indicateurs de suivi et de résultats, l'évaluation ;

L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;

Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Les projets n'ayant pas la maturité suffisante pour être dits « validés » sont tout de même listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation de la part des signataires afin d'être proposés ultérieurement à la validation.

L'évolution des projets en maturation est examinée et validée par la gouvernance définie à l'article 6. Les modifications apportées à ces actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La communauté de communes de Serre-Ponçon est engagée dans de nombreuses coopérations avec la communauté de communes de Serre-Ponçon-Val d'Avance qu'elle souhaite poursuivre à travers le CRTE.

En matière touristique, les deux communautés de communes sont parties prenantes du programme Espace valléen avec la communauté de communes Ubaye-Serre-Ponçon et sont labellisées « Destination infra régionale Serre Ponçon ». Elles sont également lauréates du programme Avenir Montagne Ingénierie (avec les communes du Lauzet Ubaye et Ubaye Serre-Ponçon). L'ensemble de ces programmes et coopérations vise à renforcer l'attractivité et la visibilité la destination Serre-Ponçon, à mettre en exergue le patrimoine naturel et culturel exceptionnel du territoire, à renforcer et diversifier l'offre d'activités touristiques du territoire pour un tourisme 4 saisons et à revaloriser et mettre en adéquation les équipements avec la demande de la clientèle. Il s'agit également de faciliter l'adaptation au changement climatique dans un territoire qui comprend des stations de montagne et ainsi à faire émerger une économie touristique plus résiliente et plus durable. Au-delà des collectivités citées, le SMADESEP (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon) constitue un partenaire privilégié pour l'aménagement du lac de Serre-Ponçon.

Les deux communautés de communes souhaitent aussi s'engager dans une coopération sur le thème de la mobilité, et en particulier la mobilité douce. Les deux territoires sont en effet situés sur le même axe fort (N94), fortement connectés (migrations domicile travail vers Chorges, Embrun depuis la Bâtie-Neuve par exemple), avec une prédominance des déplacements en voiture. Cette coopération se traduit en particulier par le projet de véloroute entre Gap et Chorges et pourra s'élargir à un plan de mobilité vers les points touristiques structurants des territoires souvent saturés en haute saison afin de proposer des solutions efficaces d'alternatives à la voiture individuelle.

La thématique des risques naturels est également un sujet partagé par les deux communautés de communes, soumises aux mêmes risques (crue torrentielle, éboulement, avalanche...). Le torrent du Dévezet qui délimite les deux territoires constitue un enjeu particulier de coopération en matière de crues.

Enfin, les deux communautés de communes ont été retenues dans le programme Petites Villes de demain (La Bâtie-Neuve et Espinasses pour la communauté de communes Serre-Ponçon-Val-d'Avance et Embrun et Chorges pour la communauté de communes de Serre-Ponçon) et ont mis en place des échanges de pratiques et des coopérations sur cette thématique.

Le CRTE doit ainsi être l'occasion d'approfondir ces coopérations au regard de ces thématiques clés dans les deux projets de territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;

Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;

Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;

Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;

Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;

Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements des projets

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Serre-Ponçon assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une personne responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Cet agent pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail d'élaboration et de mise en œuvre du contrat en associant l'ensemble de ses partenaires (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, entreprises, associations...), afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le territoire s'engage à partager auprès des partenaires les orientations et actions découlant de son projet de territoire, réalisé en concertation avec eux.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'est engagé, au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) afin de fournir au territoire un accompagnement pour la réalisation de leur projet de territoire dans le cadre du CRTE. Cet accompagnement a pris la forme d'une intervention de deux bureaux d'études spécialisés (diagnostic de territoire – concertation citoyenne) issus du marché d'ingénierie à bons de commande de l'ANCT et financés à 100 % par l'Etat.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la

base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourront notamment mobiliser des financements pour le montage des projets ou les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie ou d'animation du territoire ainsi que pour appuyer les projets.

- Dans ce cadre, l'ADEME soutiendra le territoire au travers du Contrat d'Objectif Territorial, signé avec le territoire en 2020 pour 4 ans et cité à l'article 4.1. Ce contrat sera conduit en parallèle et en complémentarité avec le CRTE.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4 Autres acteurs institutionnels

5.4.1 Le Conseil départemental

Le Département des Hautes-Alpes est un partenaire historique des communes et de leurs groupements dans l'accompagnement financier des projets d'investissement nécessaire au développement et à l'attractivité du territoire.

C'est autour de cette politique, confortée par la loi NOTRe dans le domaine de la solidarité territoriale, que le Département a défini son cadre d'intervention au bénéfice des tiers, qui permet notamment de veiller à la cohérence de l'action départementale sur le territoire haut-alpin.

Dans un objectif d'efficience et de valorisation des politiques départementales, le dispositif d'aides aux communes et EPCI s'articule pour l'essentiel autour de 6 enveloppes thématiques :

- a- l'adduction en eau potable dans un objectif de sécurisation et d'économie de la ressource ;
- b- l'assainissement qui présente un enjeu essentiel pour la préservation du milieu et dans un objectif d'amélioration des systèmes d'assainissement ;
- c- la cohésion sociale avec le soutien aux services publics à vocations sociales et culturelles destinés aux populations résidentes ;

- d- l'Énergie – Climat axée sur les travaux de réhabilitation thermique des bâtiments publics, sur la construction neuve en intervenant sur le surcoût lié à l'obtention du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens), et/ou l'utilisation de matériaux locaux, sur le développement des énergies renouvelables, y compris le soutien à la filière bois ou encore sur la maîtrise de l'énergie ;
- e- la prévention des risques naturels visant à limiter la vulnérabilité des collectivités face aux risques naturels majeurs ;
- f- l'attractivité territoriale qui comprend les équipements touristiques, culturels, sportifs et patrimoniaux, avec un axe prépondérant de valorisation structurante des territoires, ainsi que le développement des sports de nature et la valorisation des espaces naturels.

Au regard de ces éléments, le Département s'associe à la démarche contractuelle CRTE par la signature de ce contrat qui traduit sa volonté d'étudier le cofinancement des actions inscrites dans le CRTE qui entrent dans le champ des politiques départementales et sont éligibles aux dotations et crédits disponibles.

5.4.2 La Chambre de commerce et d'industrie

Liste des actions pour laquelle la CCI des Hautes-Alpes est compétente et est en mesure de contribuer auprès des intercommunalités dans le cadre des CRTE :

- Réalisation d'études-action sur le tissu économique du territoire
- Organisation de consultations auprès des entreprises sur les projets de la collectivité
- Animation des entreprises et des commerces du territoire (par exemple mobilisation des commerçants autour des plateformes locales e-commerce ou des logiques de circuits-courts)
- Mise en réseau d'entreprises (réseaux, clubs, clusters, filières, chaînes de valeur) et intermédiation de projets collectifs (mutualisations d'investissements, de formations, marque employeur, marketing territorial...).
- Développement de liens entre les entreprises et les autres acteurs du territoire (collectivités, établissements de formation, laboratoire de recherche, centres technologiques...) ;
- Accompagnement des entreprises locales pour les aider à mieux piloter leur activité en jouant sur les différents leviers de développement : Création/Transmission, Compétitivité, Financement, Compétences RH, Développement commercial, International, Numérique, Développement durable, Sortie de crise
- Accompagnement des commerçants et artisans dans leur transformation numérique et leur transition écologique
- Aide à l'implantation des entreprises sur le territoire
- Création de formations professionnelles sur-mesure, au plus près des besoins des bassins d'emploi, pour répondre aux besoins des territoires

5.4.3 La Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes est un établissement public, au service des agriculteurs et des collectivités, investi d'une double mission :

- **une mission institutionnelle** : pour représenter et défendre les intérêts généraux de l'agriculture des Hautes-Alpes,
- **une mission économique** : pour informer, conseiller, former et accompagner au mieux chaque agriculteur et les structures collectives agricoles dans la mise en œuvre de leur projet ; ainsi que les collectivités locales, dans la définition et la mise en œuvre de leur politique agricole territoriale.

Elle se positionne comme l'entité capable de rassembler les acteurs du monde agricole, les collectivités locales et partenaires institutionnels, pour faire émerger des projets économiques agricoles et porter les ambitions des filières dans les instances locales de décisions.

L'adaptation de l'agriculture locale au changement climatique, le développement l'économie circulaire locale sont des exemples de sujets sur lesquels la Chambre d'Agriculture est mobilisée et pour lesquelles elle s'engage aux côtés des collectivités pour les accompagner dans leurs projets de transition écologique.

5.4.4 La Chambre des métiers et artisanat région PACA

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA intervient pour :

- défendre les intérêts généraux des artisans
- promouvoir le développement des entreprises artisanales
- accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.

Elles travaillent en étroite concertation avec les organisations professionnelles de l'artisanat.

Elle accompagne les projets de développement de l'entreprise artisanale (conseil en gestion de la qualité et organisation, appui technique à la modernisation, à la mise aux normes et à l'investissement, actions qualités et environnement, montage de projets de développement local).

La Délégation des Hautes-Alpes de la CMAR PACA peut aussi accompagner les collectivités signataires du CRTE pour l'information et la sensibilisation individuelle des structures engagées dans la démarche environnementale (Organisations professionnelles, chefs d'entreprises...), mobiliser les acteurs professionnels de la filière bâtiment, les faire monter en compétence, sensibiliser auprès du petit tertiaire privé... et peut mettre à disposition des collaborateurs experts en ce domaine.

5.4.5 L'Agence de l'eau

L'agence de l'eau, établissement public du ministère de l'environnement, collecte les redevances sur l'eau payées par l'ensemble des usagers, selon le principe préteur-paiement et pollueur-paiement, et redistribue cet argent pour aider les collectivités, industriels et agriculteurs pour la réalisation de projets contribuant à l'atteinte du bon état des eaux, des milieux aquatiques et des milieux associés (zones humides, nappes souterraines...), en application de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Les critères d'attribution des aides sont arrêtés dans un programme d'intervention d'une durée de 6 ans (11ème programme actuel, 2019-2024) et les actions à mener pour l'atteinte de ce bon état sont notamment celles listées dans le programme de mesure du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée, dont la nouvelle version devrait être approuvée en mars 2022 pour 6 ans. Il peut s'agir d'études et de travaux ayant pour objet la réhabilitation de cours d'eau (élargissement du lit), la suppression d'obstacles à la continuité, la réhabilitation de zones humides, la désimperméabilisation de surfaces pour infiltrer les eaux de pluie à la parcelle, d'économies d'eau... Par ailleurs, l'agence, dans un souci de solidarité entre les territoires urbains et ruraux, continue à aider particulièrement les territoires situés en « zone de revitalisation rurale » (ZRR), pour remettre à niveau leurs équipements en matière d'eau potable et d'assainissement, (réhabilitation de réseaux, construction ou réhabilitation de stations d'épuration) et mettre en place les conditions d'une bonne gestion de leur patrimoine (schémas directeurs, sectorisation, télésignalisation...). Dans cet optique, l'agence accompagne notamment les études de préfiguration du transfert de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement vers les EPCI, afin d'organiser des services robustes techniquement et financièrement pour assurer cette bonne gestion patrimoniale. Les aides en ZRR sont attribuées prioritairement à travers des contrats.

5.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La CCSP a été accompagnée dans l'écriture de son CRTE et notamment dans la mise en œuvre d'une concertation pour nourrir et accompagner le diagnostic et le projet de territoire.

Ce projet de territoire a été co-construit avec les habitants, en se nourrissant de leur vision, de leurs attentes et de leurs priorités. De la concertation ont émergé les enjeux stratégiques et les priorités pour l'avenir du territoire tels que les habitants se le représentent, la hiérarchie de ses priorités pour eux et comment ils les articulent avec leur attachement au territoire.

Cette concertation s'est déroulée en plusieurs étapes :

Une phase d'écoute des habitants dans leur diversité. Après une réunion de cadrage avec les élus, et un premier travail d'échantillonnage, une enquête qualitative audiovisuelle menée auprès de 30 habitants (entretiens semi-directifs ouverts de 25') pour recueillir leur vision du territoire, de son avenir et les grands enjeux sur lesquels avancer. Sur les plusieurs heures de rush vidéo, un compte rendu d'enquête (ou version longue) a été réalisé et livré aux élus et aux équipes partenaires de la démarche.

Une phase de dialogue et de propositions à travers une rencontre publique. Une fois une première évaluation établie à partir d'une analyse de la parole des habitants, un temps d'échanges et de propositions autour des axes stratégiques pour l'avenir du territoire a été organisé à Embrun le 10 novembre. Cette rencontre a permis de revenir vers les habitants, partager les analyses de l'enquête et de se projeter dans l'avenir en dépassant les questions strictement locales dans lesquelles les structures « institutionnelles » de démocratie participative peuvent rester cantonnées. Il s'agit de permettre aux habitants de réagir aux priorités, aux attentes pour le projet de territoire tel que formulés dans l'enquête qualitative audiovisuelle, puis de l'enrichir.

A l'issue des phases d'écoute, de dialogue et de propositions, les élus, services et experts ont affiné ensemble le travail de définition d'un projet de territoire déjà engagé.

Principaux résultats de la démarche de concertation (la note d'analyse complète est consultable en annexe) :

Les habitants décrivent un attachement fort à leur territoire qui se manifeste principalement par la proximité avec une nature préservée et le cadre qu'elle offre. Elle permet à la fois d'avoir accès à des paysages magnifiques grâce à la montagne et au lac, à une faune et une flore riche ainsi qu'à un grand nombre d'activités en pleines natures accessibles toute l'année, notamment sportives, qui leur donnent le sentiment de ne pas s'ennuyer. Tous ces éléments valorisent à leurs yeux ce cadre de vie par rapport à celui offert par les espaces urbains. Ils constituent aussi la toile de fond d'une activité et d'identités économiques qui ont grandement évolué au cours des dernières décennies.

Aux yeux des habitants, le développement passé est toujours en cours et il s'inquiète à plusieurs égards de la capacité du territoire à le maîtriser. Ils observent déjà un certain nombre d'effets pervers et pointent le risque pour le territoire d'être dénaturé et de perdre ainsi les atouts qui ont permis ce développement. Parmi les principales sources d'inquiétudes exprimées dans l'enquête, on retrouve dans un premier temps l'urbanisation et l'artificialisation du territoire, notamment aux abords du lac, qui génère des tensions avec le monde agricole. Et ensuite la perte de tranquillité sur certaines périodes due à la sur-fréquentation touristique.

Pour répondre à ces enjeux, les habitants voient la nécessité pour le territoire de se réinventer et ils formulent des attentes en ce sens aux élus. Ils observent déjà un certain nombre d'atouts et d'évolutions en cours qui leur permettent de rester optimistes. L'évolution des mentalités au sujet des enjeux environnementaux est déjà engagée sur le territoire, l'enquête le montre bien, et ils y voient une opportunité pour un engagement collectif dans le sens d'un développement plus durable. Ils observent d'ailleurs déjà qu'un certain nombre de projets ont été mis en place comme la place des énergies renouvelables en stations et invitent les décideurs à poursuivre dans le sens d'un tourisme plus vert pour l'avenir.

Pour l'ensemble de ces questions et pour que ce futur modèle de développement alternatif soit une réussite, il est fondamental que les habitants soient d'avantage écoutés et embarqués dans le projet de territoire.

5.6. Maquette financière

Voir annexe n°5.1

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

Des crédits du plan France Relance ;

Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;

L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par la Présidente de la Communauté de communes et la Préfète du département des Hautes-Alpes ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires du contrat (Etat, Département, Banque des Territoires et ADEME) et d'autres partenaires définis par le territoire (SMADESEP, Office de tourisme intercommunal, Région SUD).

Il siégera au moins une fois par an pour :

Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Sont membres du comité technique :

- Le directeur général des services de la communauté de communes de Serre-Ponçon
- Le responsable du Pôle aménagement du territoire
- Le chargé de mission "transition écologique"
- Le chargé de mission "développement économique et touristique"

- Un représentant de la Préfecture
- Un représentant de la DDT

Il se réunira au moins une fois par an pour :

Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;

- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. Le comité technique intercommunautaire

Un comité technique commun avec la communauté de communes de Serre-Ponçon sera mis en place pour aborder les projets concernés pour lesquels des actions de coopération interterritoriale sont mises en place ou en cas de projets ayant des impacts sur les deux territoires. Ce comité technique a pour finalité d'aborder l'ensemble des projets communs à l'échelle des deux territoires sur l'ensemble des contrats et programmes existants : CRTE, Espaces Valléens, CRET, Avenir Montagne, Destination Infra Régionale Serre-Ponçon, etc.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du territoire concerné, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme numérique CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Un groupe de travail sur le suivi et la définition des indicateurs sera constitué en début d'année 2022 par les services de l'État

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Le dispositif d'évaluation et les indicateurs de suivis seront déterminés dans les 6 premiers mois de mise en œuvre du CRTE et seront annexés au présent contrat (voir annexe 4).

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est signé pour la durée du mandat local en cours. Les partenaires poursuivront l'accompagnement des actions validées et non terminées au terme du contrat.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Marseille.

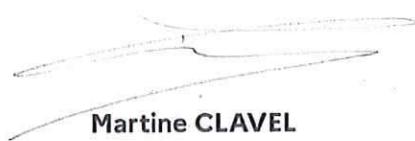
Fait à GAP le 27 DEC. 2021

La Préfète des Hautes-Alpes



Martine CLAVEL

L'ANAH représentée par sa déléguée territoriale
dans les Hautes-Alpes



Martine CLAVEL

La Préfète des Alpes de Haute Provence



Le Président du Conseil départemental
des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD

La Directrice de la délégation PACA CORSE

Agence de l'eau



Annick MIEVRE

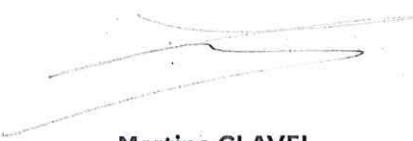
La Présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon



Chantal EYMEoud



L'ANCT représentée par sa déléguée territoriale
dans les Hautes-Alpes



Martine CLAVEL

Le Directeur régional de la Banque des Terri-
toires - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Alexis ROUQUE

La Directrice régionale adjointe

ADEME



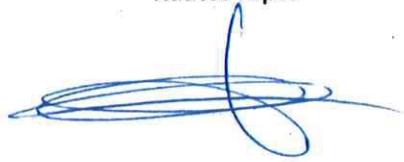
Cécile CHERY

Le Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie des Hautes-Alpes



Frédéric CAVALLINO

Le Président de la Chambre d'Agriculture des
Hautes-Alpes



Eric LIONS

Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat
de la région PACA



Yannick MAZETTE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic et enjeux

Annexe 2 – Ambition et stratégie du territoire

Annexe 3 – Fiches mesures

Annexe 4 – *A venir* Dispositif de suivi et d'évaluation

Annexe 5 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 5-1 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 5-2 Tableau de suivi et indicateurs *A venir*

Annexe 6 – Note d'analyse de la concertation citoyenne

Projets sur le territoire de Serre-Ponçon

ANNEXE I- Projets de relance de l'activité 2021-2022

<u>Orientation CRTE</u>	<u>Axe CPER</u>	<u>Priorités d'action contractuelles</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Projet</u>	<u>Enveloppe financière prévisionnelle</u> (en euros)	<u>Début des travaux</u> (Année de démarrage envisagée)	<u>Financement prévisionnel Etat sollicité</u> (en euros)	<u>Financement Région prévisionnel</u>	<u>Financement département prévisionnel</u>	<u>Observations</u>
Année 2021										
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Fonctionnement de l'espace France Service	141 500,00 €	2021	30 000,00 €			
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Natura 2000	152 000,00 €	2021	71 440,00 €			Projet et subvention pour 3 ans 2020-2023
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Conseiller numérique		2021	50 000,00 €			subvention pour les 2 ans 2021-2022
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Création d'un "espace de valorisation des déchets" en faveur de l'économie circulaire.	50 000,00 €	2021	22 500,00 €	17 500,00 €		Etude ademe 35% bdt 10% région 35%
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Chef de projet petite ville de demain	23 198,16 €	2021	17 398,62 €			Financement ANAH et Banque des territoires
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Contrat territoire lecture	16 000,00 €	2021-2024	8 000 €			Second CTL
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Contrat d'objectif territorial	700 000,00 €	2021	350 000,00 €			
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	MoSPECO (TENMOD ADEME)	80 000,00 €	2021	30 000,00 €			étude mobilité co financée par PITER également
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Développement de la mobilité douce dans l'Embrunais Serre-Ponçon	200 000,00 €	2021	80 000,00 €	50 000 €	30 000 €	Voie verte Baratier, inscrit au plan d'action de l'espace valléen 2015-2020
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Aménagement de sentiers pédestres-Secteur Savinois	45 000,00 €	2021		18 000 €	13 500 €	Région CRET
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Espace à vocation touristique à Chorges	610 500,00 €	2021	122 100,00 €	213 700,00 €	91 575,00 €	Financement Etat : DETR 2020 Région : CRET 2 CD05 : Octobre 2020 Etudes MO en cours
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Stratégie territoriale de prévention des risques en montagne (STePRIM d'intention)	191 200,00 €	2021	90 800,00 €	31 760,00 €	0,00 €	STePRIM d'intention : financement des études et de l'animation préalables au STEPRIM complet Financement : 40% de 0,8 ETP Dossier Région en attente de validation par la Commission ad-hoc
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Assainissement	1 866 359,00 €	2021	74 218,00 €	0,00 €	193 340,00 €	études diagnostiques et schémas directeurs, programme de travaux 2021 dont raccordement de la rive-droite de Savines-le-lac, STEP de Puy Sanières, travaux divers réseaux, et supervision générale des ouvrages d'assainissement (télésurveillance)
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Assainissement		2021	154 000,00 €			Subvention agence de l'eau
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	GEMAPI INVESTISSEMENT	420 218,00 €	2021	67 200,00 €	0,00 €	93 618,00 €	Travaux sur le torrent du Rabieux, le torrent des Vachères à Baratier, ravin du Riou sec aux Orres + ratrapage d'entretien des cours d'eau
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	GEMAPI FONCTIONNEMENT	135 000,00 €	2021	0,00 €	0,00 €	40 500,00 €	Poste GEMAPI : 30 k€ (20% ETP) Travaux post-crue mai 2021 : 105 000€
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Espace à vocation touristique à Chorges : étude complémentaire intégration démarche BDM	15 000,00 €	2021	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	CRET 2
			BARATIER	Domaine "Les Clôtures" Tranche Fonctionnelle 2 bis - Attractivité au sein et autour du parc (partie du programme détaillé du carnet 1)			17 940,00 €			
			Châteauroux-les-Alpes	Traversée du chef lieu, sécurisation et aménagement piétonnier			329 380,00 €			
			Savines-le-Lac	Réhabilitation du réseau d'eau potable en rive droite de la Durance - 3ème tranche			233 611,65 €			
			Crots	Équipement du camping			107 220,00 €			
			Crots	Numérotation et dénomination des voies			3 885,00 €			
			Embrun	Aménagement des services publics de la commune d'Embrun			36 300,00 €			
			Embrun	Requalification du plan d'eau d'Embrun			244 514,40 €			
			Les Orres	REHABILITATION DU BATIMENT PUBLIC DE L'OFFICE DE TOURISME : RENOVATION THERMIQUE ET MISE AUX NORMES			125 572,50 €			
			Les Orres	TRAVAUX D'AMELIORATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DES ORRES			62 250,00 €			
			PONTIS	Travaux de mise en conformité des captages dans le cadre de la déclaration d'utilité publique : sources de l'Adroit, de l'Olive, de Sandenière et de la Fontaine du Seigneur	233 235€		70 000,00 €			
			Puy-St-Eusèbe	Construction d'une nouvelle école			234 316,09 €			
			Prunières	Réalisation de travaux d'économies d'eau sur le réseau d'eau potable suite au schéma directeur			236 692,70 €			

			REALLON	Fort de Réallon - Campagne 3 - Travaux de confortement des murs de courtine			60 000,00 €				
			SAINT ANDRE D'EMBRUN	ADRESSAGE NORMALISE			9 531,60 €				
			SAINT-SAUVEUR	Adressage communal			9 049,95 €				
			SAUZE DU LAC	agrandissement du parking de Port-Saint-Pierre			9 771,90 €				
			Savines le Lac	Monument commémoratif			45 000,00 €				
			Savines le Lac	Dénomination et numérotation des voies			1 785,36 €				
				Année 2022							
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Centre d'Incendie et de Secours EMBRUN- Travaux	238 700,00 €	2022	71 610,00 €	0	95480	Financement sur DETR 2021 > obtenu 15 000 € en juin 2021 sur une première tranche de travaux de 50 000 €.HT	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Mobilité, déplacements doux et activités de pleine nature	451 525,00 €	2022	180 610,00 €	180 610,00 €	-	Opération inscrite au plan d'action de l'espace valléen de Serre-Ponçon, demande de subvention déposée auprès du fonds avenir montagne investissement pour l'Etat et Espace Valléen pour la région	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Mise en œuvre du schéma cyclable phase 1	400 000,00 €	2022	200 000,00 €	80 000,00 €		Etat : AP/REACT EU (Europe) - Région : CRET 2 / Voie verte Crots / vote des subventions décembre 2021	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Nouvelle candidature Pays d'Art et d'Histoire	254 516,00 €	2022	59 759,00 €	45 259,00 €	25 000,00 €	Opération inscrite au plan d'action de l'espace valléen de Serre-Ponçon, demande de subvention déposée également auprès de la DRAC	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Réalisation d'un golf intercommunal	3 600 000,00 €	2024	720 000,00 €	1 440 000,00 €	720 000,00 €	Réadaptation du projet en cours vers un 9 trous. Coût prévisionnel en cours de validation dans le cadre de l'étude de faisabilité	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Création d'un "espace de valorisation des déchets" en faveur de l'économie circulaire.	200 000,00 €	2022				En recherche de financement pour lancer la maîtrise d'œuvre	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Fonctionnement de l'espace France Service	141 500,00 €	2022	50 000,00 €				
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Conseiller numérique	30 000,00 €	2022	30 000,00 €				
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Natura 2000	152 000,00 €	2022	71 440,00 €			Projet et subvention pour 3 ans 2020-2023	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	GEMAPI INVESTISSEMENT	450 000,00 €	2022			135 000,00 €	Dépenses prévisionnelles investissement : 450 000 € En attente de financement (Agence de l'eau) pour les projets suivants : -La restauration du torrent de Crêvoix à Saint-André d'Embrun et Saint-Sauveur (comprenant la protection la Minoterie Céard) : 2 M€. -La restauration du torrent du Rabioix à Châteauroux-les-Alpes : 400 k€. -La restauration du torrent de Vachères à Embrun (Pastourelle) : 400 k€.	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	GEMAPI FONCTIONNEMENT	142 000,00 €	2022			30 000,00 €	Poste GEMAPI : 0,7 ETP Travaux post-crue : 100 000 €	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	STEPFRIM d'intention	238 300,00 €	2022	108 450,00 €	24 770,00 €		programme STEPFRIM année N+2 Poste financé 40% de 0,8 ETP Etudes : 50% par l'Etat Dossier en attente de validation par la Région	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Assainissement	309 000,00 €	2022	154 500,00 €	0	41 800,00 €	études diagnostiques et schémas directeurs, programme de travaux 2022 dont STEP de Puy Sanières "Pibou", financement Agence de l'eau	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Aire de covoiturage Savines le Lac	111 500,00 €	2022	22 250,00 €	52 000,00 €	0	Région : CRET 2 voté avril 2021 Etat : DETR 2020 voté juin 2020 Département : refus de cofinancement > recherche de co-financement AAMI France Mobilités (14 952 €) à lancer	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Avenir Montagne mobilité	65 000,00 €	2022	32 500,00 €	19 500,00 €			
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Avenir montagne ingénierie	80 000,00 €	2022	60 000,00 €				
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Contrat territoire lecture	16 000,00 €	2021-2024	8 000 €			Second CTL	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Chef de projet petites villes de demain	46 396,32 €	2022	34 797,24 €			Financements ANAH et Banque des territoires	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Charte forestière: chantiers pilotes pour la gestion multifonctionnelle des forêts	53 000,00 €	2022				80% de subvention demandé au FEADER 16,7,2 = 42 400 € (fonctionnement) Pas d'autres co-financement	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Charte forestière: Maintien du mélèzin et valorisation de ses services-rendus	53 000,00 €	2022				80% de subvention demandé au FEADER 16,7,2 = 42 400 € (fonctionnement) Pas d'autres co-financement	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Stratégie pluriannuelle de travaux	20 000,00 €	2022	6 000,00 €			Financé à 50% via ACTEE et 30% via BdT	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Schéma directeur des énergies	40 000,00 €	2022	28 000,00 €			ADEME, en recherche de financement complémentaires	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Animation démarche Ecologie industrielle et territoriale	40 000,00 €	2022	20 000,00 €			ADEME, en recherche de financement complémentaires	
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Dématérialisation des autorisation d'urbanisme	8 457,26 €	2022	6 327,38 €			Demande déposée sur un fonds France Relance	

		Communauté de communes de Serre-Ponçon	Aide et accompagnement à l'implantation d'acteurs économiques : recherche et acquisition foncier économique/artisanal (dont terrain pour centre hospitalier Embrun) + réalisation de travaux/viabilisation (extension + Grand Ile Chorges)	1 500 000,00 €	2022	0			Voir sur financements région sur de la réhabilitation de "friches" dont surfaces imperméabilisées qui seraient recyclées en foncier éco mais je pense qu'on ne pourra pas entrer dans ces critères là au regard du foncier que l'on a déjà ciblé.
		Communauté de communes de Serre-Ponçon	Etude pré-opérationnelle pour l'OPAH communautaire de droit commun.	60 000,00 €	2022	30 000,00 €			Co-financement ANAH (50%) + financement Banque des territoires (gestion Département)
TOTAL ETAT 05 – Volet court terme – 2021-2022									

ANNEXE II - Projets de moyen terme 2023 – 2026

Orientation CRTE	Axe	Priorités d'action contractuelles	Maître d'ouvrage	Projet	Enveloppe financière prévisionnelle	Début des travaux (Année de démarrage envisagée)	Financement Etat sollicité (en euros)	Financement Région prévisionnel	Financement Département prévisionnel	Observations
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Mobilité, déplacements doux et activités de pleine nature	3 500 000,00 €	2023				
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Création d'un "espace de valorisation des déchets" en faveur de l'économie circulaire.	2 000 000,00 €	2023				En recherche de financement pour lancer la maîtrise d'œuvre
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Réalisation d'un golf intercommunal	3 600 000,00 €	2024	720 000,00 €	1 440 000,00 €	720 000,00 €	Réadaptation du projet en cours vers un 9 trous. Coût prévisuel en cours de validation dans le cadre de l'étude de faisabilité
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Aide et accompagnement à l'implantation d'acteurs économiques : recherche et acquisition foncier économique/artisanal (dont terrain pour centre hospitalier Embrun) + réalisation de travaux/viabilisation (extension + Grand Ile Chorges)	2 500 000,00 €	2023				
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	ZA Grand Ile Nord à Chorges : sécurisation des accès aux ZAE de la Grand Ile	1 000 000,00 €	2026	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	Opération inscrite au CPER par la DIRMED : études en cours (pré chiffrage DIRMED)
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Mise en œuvre des actions inscrites à la charte forestière de territoire portées par la CCSP	360 000,00 €	2023				Principale source de financement FEADER avec potentiellement des cofinancements de la Région + les appels à projets (Etat / région / Dep) Objectif de 80% de financement soit 288 000 € Essentiellement fonctionnement
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Assainissement	150 000,00 €	2023	75 000,00 €	0	30 000,00 €	travaux réseaux (Embrun), subvention Etat=agence de l'eau
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	STEPRIIM d'intention	190 740,00 €	2023	88 200,00 €	24 770,00 €		programme STEPRIIM année N+3 Poste financé 40% de 0,8 ETP Etudes: 50% Etat Dossier en attente de validation par la Région
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	GEMAPI / STEPRIIM	900 000,00 €	2024	450 000,00 €		?	Projection sur la base des études réalisées sur les digues : Travaux sur les digues et aménagements (2024 > 2026) - Programme STEPRIM complet > 650 k€ / an Dépenses de fonctionnement : 250 k€
			Communauté de communes de Serre-Ponçon	Mise en œuvre de l'OPAH RU	enveloppe financière à définir	2023				Financements ANAH et co financements à définir

Orientation	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Nom du projet	Descriptif du projet	Localisation du projet	Porteur de projet	Année de démarrage	Montant du projet (total)	Cofinancements envisagés
Résider sur le territoire	Continuer à accueillir des habitants par une politique de l'habitat adaptée et une maîtrise de l'urbanisme	Conforter les centres-bourgs et adapter l'habitat dans les centralités	Requalification de la place des écoles : création d'une nouvelle centralité		Bâtie Neuve	Bâtie Neuve	2022	300 000 €	
			Modification du PLU		Bâtie Neuve	Bâtie Neuve	2022	30 000 €	
		Limiter l'étalement urbain pour l'habitat tout en accueillant de nouvelles populations ayant des besoins de logement	Requalification exemplaire et innovante du quartier du Claps - phase 1 - hameau yougoslavie	Rénovation de 14 logements - construction de 11 logements neufs	Espinasses	Espinasses	2022	3 218 415 €	
		Travailler à la rénovation énergétique des bâtiments	Rénovation énergétique des bâtiments publics	De nombreux projets dans les communes	Toutes communes du territoire	Communes	2022-2023		
				Renovation énergétique Bâtiments Communaux	Rochebrune	Rochebrune	2022-2023	238 500 €	
				Rénovation énergétique Ecole communale	Remollon	Remollon	2022	40 000 €	
				Rénovation énergétique du parc locatif et pose de toiture végétalisée	Piégot	Piégot	2022-2023	17 000€ (à affiner)	
				Modernisation du mode de chauffage de l'Ecole et la mairie : géothermie	Piégot	Piégot	2022-2024	23 000 €	
				Rénovation du parc de logement - ancienne Cure	Bréziers	Bréziers	2022-2024	250 000 €	
		Maison de santé La Bâtie neuve	Maison de santé La Bâtie neuve	Maison de santé pluridisciplinaire	La Bâtie-Neuve	CC SPVA	2022	1 150 000 €	40% Etat DETR - 20% CD05 - 20% REGION PACA CRÉT
			Maison de la santé	Pérenniser et développer l'offre de santé sur le territoire. Projet co-porté par la Mairie et la Communauté de Communes	Espinasses	Mairie Espinasses et Communauté de Communes	2022	1 200 000 €	

Résider sur le territoire	Faciliter la mobilité autrement qu'en autosolisme	Développer les modes doux en lien avec les polarités voisines et au sein de la CC en reliant les centralités	Etude AVP - création Vélo route Gap Chorges		Montgardin - LBN - Avançon - La rochette	CCPSVA	2022	100 000 €	Appel à projet AVELO2 / Région Sud PACA
		Favoriser une mobilité décarbonée	Voie verte	Réfection du chemin rural de la plaine d'Espinasses. Tronçon d'une voie verte intercommunautaire	Espinasses	Espinasses	2022	16 015 €	Ademe et Région pour études, à définir pour l'investissement
Travailler sur le territoire	Créer les conditions du développement économique	Développer une offre foncière économique, la valoriser et connaître les disponibilités foncières pour accueillir des entreprises							
		Soutenir l'entrepreneuriat sur le territoire, source de développement du tissu économique							
		Soutenir l'agriculture par le maintien du foncier agricole, l'anticipation du changement climatique et l'appui à une transition durable							
		Soutenir les commerces de proximité dans les centres-bourgs							

		Soutenir les démarches d'économie circulaire et de production d'énergie renouvelable	Extension et requalification des déchetteries intercommunales et création d'une aire de compostage		CC SPVA	2022-2023	300 000 €	Etat et Région	
			Création d'une matériauthèque		CC SPVA	2022-2023	280 000 €		
		Organiser et structurer les professionnels du tourisme							
Travailler sur le territoire	Favoriser le développement touristique de façon raisonné	Valoriser et structurer l'offre touristique : consolider les atouts touristiques stratégiques, désaisonnaliser, créer des circuits thématiques, développer de nouveaux services, agir sur les niches stratégiques	Création d'une voie verte entre Rousset et Venterol	Développer une voie verte pour proposer une mobilité alternative aux habitants et aux touristes	Rousset - Espinasses - Theus - Remollon - Rochebrune -	CC SPVA	2022-2023	1 200 000 €	Etat
			Requalification aires de décollage et atterrissage de parapente	Requalification dans le cadre du projet espace valléen	La Bâtie Neuve - Théus	CC SPVA	2022	100 000 €	Etat 30%, Région 30%, Département 20%, CC SPVA 20%
			Requalification base de loisirs des trois lacs	Requalification dans le cadre du projet espace	Rochebrune - Piégut	CC SPVA	2022	280 000 €	Etat 30%, Région 30%, Département
			Développement activité 4 saisons Foyers de ski de fond de venterol		Venterol	CCSPVA	2022-2023		
			sentier de valorisation culturelle autour de la commune	création d'une boucle de 2 à 5 km autour de la commune permettant de découvrir des espaces	Bâtie Neuve	association Escale Creative	2022		Etat
			Base de loisirs	Création d'une base de loisirs Canoé parapentes en bordure de Durance, viabilisation Amenagement	ESPINASSES	MAIRIE et Communauté de Communes	2022/2023	80 000 €	
			Aménagement de la forêt communale du Montsérieux	Réfection des pistes et sentiers, balisage mixte de qualité (ski nordique, randonnée pédestre et VTT), la location de skis et raquettes est déjà possible au foyer de ski, la location de VTT/VTTE/Quadbike est envisageable), aménagement de « points de vue et repos » (tables, bancs, panneaux information faune/flora) et	Zone NO du Montsérieux	VENTEROL	2022-2023		Etat, Région, Département

Travailler sur le territoire			Etude de faisabilité et/ou d'opportunité de création d'une maison de Pays	Création d'une structure afin de promouvoir les productions agricoles et artisanales locales (vente directe, circuit courts)	MONTGARDIN (localisation à définir précisément)	2022	60 000 €			
Vivre en harmonie avec le territoire										
		Sensibiliser la population et les touristes aux espaces naturels et à la								
		Préserver le cadre de vie, les espaces naturels et la biodiversité	Être proactif en matière de maintien de la biodiversité (éclairage, agriculture, qualité de l'eau...), de protection des espaces naturels et de limitation des consommations	Modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes	Modernisation de l'éclairage public pour baisser la consommation d'énergie et diminuer la	Toutes communes du territoire	CC SPVA - maîtrise d'ouvrage déléguée	2022	1 500 000 €	Etat 35% - Région 20% - Département - 25%
				Sécurisation du captage en eau potable		CC SPVA	2022-2023	600 000 €		
				Etude hydromorphologique sur la rivière de l'Avance et restauration du milieu		CC SPVA	2022	100 000 €		
			Mieux connaître les aléas et les risques encourus sur le territoire	Etude de dangers torrent du Dévezet	Dans le cadre de la GEMAPI	Montgardin, La Bâtie-Neuve	CC SPVA	2022	16 800 €	Etat Fonds Barnier StePriM
				Acquisition de données topographiques au sol	Dans le cadre de la GEMAPI	Montgardin, Avançon	CC SPVA	2022	48 000 €	Agence de l'eau
			Devenir résilient face aux risques naturels	Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes par des aménagements et interventions adaptées	Mise en place d'un schéma directeur des eaux pluviales	Toutes communes du territoire	CC SPVA - maîtrise d'ouvrage déléguée	2022	250 000 €	
			Poursuivre le développement des énergies renouvelables en limitant les impacts négatifs sur les paysages	Identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables pour les particuliers, les entreprises et les acteurs publics de façon soutenable pour le territoire, en respectant les paysages et en favorisant des filières locales (ex. bois énergie)	Micro centrale hydro-électrique	La Bâtie-Neuve	CC SPVA / SYME 05	2022-2023	400 000 €	

Orientation	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Nom du projet	Descriptif du projet	Localisation du projet (commune)	Porteur de projet	Année de démarrage	Montant du projet (total)	Cofinancements envisagés
Résider sur le territoire	Continuer à accueillir des habitants par une politique de l'habitat adaptée et une maîtrise de l'urbanisme	Conforter les centres-bourgs et adapter l'habitat dans les centralités	PVD / Requalification des espaces publics dans le centre ancien		La Bâtie-Neuve				
			PVD / Mise en valeur de l'entrée de ville est depuis Gap		La Bâtie-Neuve				
			PVD / Opération d'aménagement des terrains non bâties en cœur de bourg, dont opération immobilière, aménagement d'un parc public, et habitat inclusif		La Bâtie-Neuve				
			PVD / Requalification des espaces publics et de l'entrée/traversée de ville le long de la départementale au sud		Espinasses				
			PVD / Aménagement de liaisons douces entre les différents pôles de la commune.		Espinasses				
			PVD / Mise en valeur du centre ancien par identification des éléments du patrimoine		Espinasses				
		Limiter l'étalement urbain pour l'habitat tout en accueillant de nouvelles populations ayant des besoins de logement							
		Travailler à la rénovation énergétique des bâtiments							
	Proposer des commerces et services renforcés dans les centralités	Extension Siège de la CCSPVA			La Bâtie Neuve	CCSPVA	2023-2024	450 000 €	
		Salle multiactivités Avançon			Avançon	Avançon	2023-2024		
		Création d'une médiathèque			Espinasses	Espinasses	2023-2024		

Résider sur le territoire	Vivre ensemble en renforçant les services à la population pour tous	Développer l'offre d'activités à destination des familles, des enfants et des jeunes	Terrain de jeux City Stade		Piégut	Piégut	2023	60 000 €
			Maison des services et extension du bâtiment pour l'installation de la médiathèque	Acquisition et transformation de l'annexe de la Communauté de Communes pour y instaurer une maison de service intergénérationnelle + agrandissement du bâtiment pour l'espace de la médiathèque	Espinasses	Espinasses	2023	250 000 et 400 000 pour l'extension
			Centre scolaire et Périscolaire	Création d'une nouvelle école et regroupement avec la crèche sur un terrain assez vaste pour l'équiper d'une zone de jeux, potager/mini basse cour, ATE, création d'une cantine avec cuisine sur place (circuits courts et/ou bio favorisés, création d'emploi), intégration d'une salle de motricité pouvant servir aussi de salle d'exposition ou d'activités pour les séniors afin d'améliorer les liens inter générationnels.	Les Gaillaches, Venterol	Venterol	2025 (?) Besoin de récupération ce capacité d'emprunt	1 004 000€
			maison ou village senior	création par un organisme privé d'une maison des senior	Bâtie Neuve	Bâtie Neuve	2024-2025	
	Identifier des solutions collectives innovantes (covoiturage, transport à la demande...)	Projets d'aires de covoiturage		Rousset - Remillon - Venterol - La Bâtie Neuve - Valserres	CC SPVA	2023	250 000 €	

Résider sur le territoire	Faciliter la mobilité autrement qu'en autosolisme	Développer les modes doux en lien avec les polarités voisines et au sein de la CC en reliant les centralités	Création d'une véloroute entre Gap et Chorges	Véloroute pour favoriser les mobilités douces pour les habitants	La Rochette, La Bâtie-Neuve, Montgardin, Avançon, Chorges	CC SPVA	2023-2025	A affiner selon rendu étude de faisabilité en décembre 2021	Ademe et Région pour études, à définir pour l'investissement
		Favoriser une mobilité décarbonée							
Travailler sur le territoire	Créer les conditions du développement économique	Développer une offre foncière économique, la valoriser et connaître les disponibilités foncières pour accueillir des entreprises	Extension de la ZAE de Theus et Remollon		Theus - Remollon	CCSPVA	2023	Base : Etude SCOT	
			Z.A Crédit et développement de la ZA validée par la carte Communale		Bréziers	Bréziers	2023-2024	600 000 €	
			Chaussetives	Dépollution de 14 hectares de friches industrielles et recherche d'entreprises pour développer une offre foncière économique. Etude de faisabilité	LA BREOLE	ESPINASSES	2023	160 000,00	
		Soutenir l'entrepreneuriat sur le territoire, source de développement du tissu économique	maison Guigue / espace co-working / restaurant en DSP?	maison vendue à la commune, face à la Mairie, entrée du centre bourg. Ancienne Forge, d'architecture 19ème, ce bâtiment pourrait accueillir un espace de co-working, et un restaurant.. Etude opportunité avec PVD	Bâtie Neuve	Bâtie Neuve	2024-2025		
		Soutenir l'agriculture par le maintien du foncier agricole, l'anticipation du changement climatique et l'appui à une transition durable	Projet de création d'une maison de pays			CC SPVA	Moyen terme		
		Soutenir les commerces de proximité dans les centres-bourgs							
		Soutenir les démarches d'économie circulaire et de production d'énergie renouvelable	Pôle artisanal	Création d'une ressourcerie et d'ateliers artisanaux fonctionnant en synergie autour d'une économie sociale et solidaire. Etude de faisabilité	ESPINASSES	ESPINASSES	2023	120 000 €	Etat et Région
		Organiser et structurer les professionnels du tourisme							

Travailler sur le territoire	Favoriser le développement touristique de façon raisonné	Valoriser et structurer l'offre touristique : consolider les atouts touristiques stratégiques, désaisonnaliser, créer des circuits thématiques, développer de nouveaux services, agir sur les niches stratégiques	Création aire de camping car		Bâtie Neuve, Saint Etienne Le Laus, Rochebrune, Espinasses	CCSPVA	2023		Etat
			Résidence pour artistes	achat foncier et rénovation d'une maison dans le vieux village bénéficiant d'un bel espace vert	ESPINASSES	Mairie	2024	140 000,00	Etat 30%, Région 30%, Département 20%, CC SPVA 20%
									Etat 30%, Région 30%, Département 20%, CC SPVA 20%
Vivre en harmonie avec le territoire	Préserver le cadre de vie, les espaces naturels et la biodiversité	Sensibiliser la population et les touristes aux espaces naturels et à la biodiversité							
		Être pro-actif en matière de maintien de la biodiversité (éclairage, agriculture, qualité de l'eau...), de protection des espaces naturels et de limitation des							Etat 35% - Région 20% - Département - 25%
	Devenir résilient face aux risques naturels	Mieux connaître les aléas et les risques encourus sur le territoire							
		Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes par des aménagements et interventions adaptées							
	Poursuivre le développement des énergies renouvelables en limitant les impacts négatifs sur les paysages	Identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables pour les particuliers, les entreprises et les acteurs publics de façon soutenable	Parc photovoltaïque		Bréziers	entreprise privée	2023		
			Parc photovoltaïque		Rochebrune	entreprise privée	2023		
			Parc photovoltaïque	lieu dit les Césaris, sur ancienne décharge réhabilitée.	Bâtie Neuve	entreprise privée	2023		Etat et Région